

FAQ

Que signifie "5 ans d'extension de garantie totale" ?

Vous bénéficiez d'une garantie totale de 5 ans à compter de la date d'achat. Cela inclut la période de garantie légale applicable (ci-après : "extension de garantie").

Quels sont les produits éligibles ?

Tous les produits participant à l'offre achetés et uniquement pendant la période de l'offre définie

Comment activer l'extension de garantie ?

Vous devez enregistrer votre produit après l'achat et pendant la période promotion pour que l'extension de garantie soit prise en compte.

Veillez suivre les étapes ci-dessous :

1. Visitez MyOLYMPUS (my.omsystem.com)
2. Enregistrez votre produit sur my.omsystem.com et inscrivez-vous à la Newsletter.

Quand l'extension de garantie prend-elle effet ?

L'enregistrement de cette extension de garantie doit être effectué pendant la période de garantie locale légale applicable dans le pays de votre résidence habituelle. L'extension de garantie accordée commence immédiatement après l'expiration de la période de garantie légale applicable dans le pays de votre résidence habituelle ou immédiatement après l'expiration d'autres périodes de garantie qui auraient pu être offertes dans le cadre de promotions.

Quand l'extension de garantie expire-t-elle ?

Elle expire 5 ans après la date d'achat du produit. Si vous avez bénéficié d'une extension de la période de garantie légale ou d'une garantie commerciale supplémentaire dans le cadre d'une

campagne de marketing, les 5 ans de cette garantie prolongée sont calculés pour commencer après l'expiration de cette période de garantie supplémentaire, uniquement si cela est explicitement indiqué dans les conditions de la campagne en question. Dans le cas contraire, la période est calculée à partir de la date d'achat du produit.

Conditions générales du service "Extension de garantie totale de 5 ans" pour les produits éligibles pendant la période promotionnelle

§ 1 Champ d'application personnel et territorial

Les termes de cette extension de garantie de 5 ans décrivent la prolongation de la période de garantie légale par le biais d'une garantie commerciale supplémentaire pour les produits définis ci-dessous (" Extension de garantie "), qui est accordée par OM Digital Solutions GmbH, Willy-Brandt-Strasse 23, 20457 Hambourg, Allemagne, (ci-après également : " nous ") en tant qu'offre pour les modèles éligibles achetés pendant la période promotionnelle. Cette extension de garantie ne limite en rien les droits de garantie légaux (gratuits) des clients, qui sont applicables vis-à-vis du vendeur du produit.

L'extension de garantie est disponible pour les clients qui remplissent les conditions énoncées ci-dessous. Elle prévoit une période de garantie totale de 5 ans (la période de garantie légale applicable est incluse dans le présent document). L'extension de garantie est disponible dans les conditions suivantes :

- Le produit est commandé pendant la campagne promotionnelle, comme spécifié au § 3 des présentes conditions générales ; et
- Le produit est un modèle éligible et répond aux conditions spécifiées au § 3 des présentes conditions générales ; et
- Le produit est acheté via la boutique en ligne d'OM Digital Solutions ou un revendeur agréé d'OM Digital Solutions au sein de l'Espace économique européen, y compris la Suisse et le Royaume-Uni.
- Pays couverts : Allemagne, Autriche, Suisse, Pays-Bas, Finlande, Danemark, Italie, Royaume-Uni, France, Belgique, Écosse, Irlande, Espagne, Portugal, Grèce, République tchèque, Pologne, Hongrie, Roumanie, Croatie, Serbie, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie, Norvège, Suède, Lituanie, Lettonie, Estonie, Luxembourg.

En cas de questions ou d'incertitudes, notamment en ce qui concerne la portée de cette extension de garantie, veuillez contacter notre service clientèle à l'adresse suivante : https://www.olympus-europa.com/site/en/c/cameras_support/contact/contact_form/supportform.do .

§ 2 Contenu

Toute réclamation concernant des livraisons incomplètes, erronées ou défectueuses de produits de marque Olympus/OM SYSTEM peut être faite par tous les clients pendant la période de garantie légale vis-à-vis du vendeur du produit. Cette extension de garantie ne constitue pas une prolongation de la période et des droits de garantie légaux, mais sert de garantie commerciale supplémentaire accordant au client une période de garantie supplémentaire d'une durée totale de 5 ans à compter de la date d'achat du produit concerné et conformément aux conditions énoncées dans le présent document. Si le client s'est vu accorder une extension de la période de garantie légale dans le cadre d'une campagne de marketing, les 5 ans de cette extension de garantie sont calculés pour commencer après l'expiration de cette période de garantie supplémentaire, uniquement si cela est explicitement indiqué dans les conditions de la campagne. Dans le cas contraire, la période est calculée à partir de la date d'achat du produit.

L'extension de garantie n'affecte pas les droits du client au titre de la garantie légale ou de toute autre garantie commerciale telle que la "garantie de service européenne". Toute réclamation au titre de l'extension de garantie peut être adressée à OM Digital Solutions GmbH après l'expiration de la période de garantie légale applicable ou de toute autre garantie commerciale telle que la "garantie de service européenne", en suivant les procédures de service définies sur le site Internet d'Olympus / OM System.

Pour éviter toute ambiguïté : Pendant la période de garantie légale, toute demande de garantie peut être faite auprès du vendeur respectif sans suivre ces procédures de service.

La seule responsabilité d'OM Digital Solutions GmbH dans le cadre de cette garantie étendue se limite à la réparation ou au remplacement du produit. Toute responsabilité au titre de l'extension de garantie pour des pertes ou dommages indirects ou consécutifs de toute nature encourus ou subis par le client en raison d'un défaut du produit, et en particulier toute perte ou dommage causé à tout objectif, autre équipement ou accessoire utilisé avec le produit ou pour toute perte résultant d'un retard de réparation ou d'une perte de données, est exclue. En outre, OM Digital Solutions GmbH n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des données stockées sur le produit lors de la prestation du service d'extension de garantie.

Cette extension de garantie ne couvre pas les défauts suivants (qui peuvent être réparés - à la demande du client - moyennant des frais) :

- Tout défaut survenant à la suite d'une mauvaise manipulation (telle qu'une opération effectuée qui n'est pas mentionnée dans le manuel d'instructions, etc.)

- Tout défaut survenant à la suite d'une réparation, d'une modification, d'un nettoyage, etc. effectués par une personne autre qu'OM Digital Solutions GmbH ou un organisme de service agréé par OM Digital Solutions GmbH.
- Tout défaut ou dommage survenant à la suite d'un transport, d'une chute, d'un choc, etc. après l'achat du produit.
- Tout défaut ou dommage survenant à la suite d'un incendie, d'un tremblement de terre, d'une inondation, de la foudre, d'autres catastrophes naturelles, d'une pollution de l'environnement et de sources de tension irrégulières ;
- Tout défaut survenant à la suite d'une négligence ou d'un stockage inapproprié (comme le fait de conserver le produit dans des conditions de température et d'humidité élevées, à proximité d'insectifuges tels que la naphthaline ou de médicaments nocifs, etc.), d'un entretien ou d'une réparation inappropriés.
- Tout défaut dû à des piles usées, etc.
- Tout défaut dû à la pénétration de sable, de boue, d'eau, etc. à l'intérieur du boîtier du produit.

§ 3 Conditions

L'extension de garantie n'est offerte que pour les éligibles achetés sur la boutique en ligne d'OM Digital Solutions ou auprès d'un revendeur agréé, ce qui sera confirmé après réception de la demande de garantie du client. Le produit doit être acheté pendant la période de promotion. La date d'achat indiquée sur la facture jointe à la réception est déterminante.

Ce service est limité à une extension de garantie par produit/numéro de série. Afin de soumettre une réclamation au titre de l'extension de garantie après l'expiration de la période de garantie légale, le client doit obligatoirement enregistrer son produit sur MyOLYMPUS (my.olympus-consumer.com).

Ce n'est qu'une fois l'enregistrement du produit effectué que le client peut prétendre à un service dans le cadre de l'extension de garantie en suivant les étapes définies sur le site Web olympus/OM System. L'enregistrement de l'extension de garantie doit être effectué pendant la période de garantie légale au domicile habituel du client.

Le client doit fournir la carte de garantie et la preuve d'achat du produit lorsqu'il envoie le produit pour réparation ou remplacement. S'il n'y a pas de relation raisonnable entre la date d'achat enregistrée sur MyOLYMPUS et la preuve d'achat, OM Digital Solutions GmbH se réserve le droit de corriger la date d'achat enregistrée sur la base de la preuve d'achat fournie par le client. La période de garantie et les extensions respectives seront calculées sur la base de la date d'achat révisée.

Le client ne s'est pas désabonné de la lettre d'information lorsqu'il fait une réclamation au titre de l'extension de garantie. Cette condition est sans préjudice du droit du client de se désinscrire de la lettre d'information à tout moment. La participation à la campagne est volontaire. Chaque participant accepte d'être lié par ces termes et conditions. OM Digital Solutions se réserve le droit de modifier les termes et conditions avec un préavis au client.

§ 4 Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit allemand. La Convention de Vienne (Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980) n'est pas applicable. Si vous êtes un consommateur, l'application des dispositions légales impératives du pays de votre résidence habituelle n'est pas affectée par le choix du droit allemand.